

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Saint-Nazaire

Scrutin du

2019 07 14

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Pierre-Yves Tremblay

président d'élection :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019	07	14
année	mois	jour

 *
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2019	05	31
année	mois	jour

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019	05	31
année	mois	jour

 **
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2019	06	28
année	mois	jour



ET **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019	07	14
année	mois	jour

 *
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2019	05	31
année	mois	jour

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019	05	31
année	mois	jour

 **
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2019	05	31
année	mois	jour

 **
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2019	06	28
année	mois	jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard** le

2019	06	28
année	mois	jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Pierre-Yves Tremblay

Prénom et nom

418 662-4154

Ind. rég. Numéro de téléphone

174 rue Principale, Saint-Nazaire (Québec)

G0W2V0

Code postal

Signature

Donné à

Saint-Nazaire

Municipalité

le

2019	05	27
année	mois	jour


Président d'élection

* Le jour du scrutin.

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

Saint-Nazaire

Scrutin du

2019 07 14
année mois jour

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifié, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

l'avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble ... (SM-9) a été publié à la date et de la façon suivante :

Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le année mois jour
Nom du journal

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :**

affichage le 2019 05 27 aux deux endroits prévus :

année mois jour

1. Maison du citoyen, 174 rue Principale, Saint-Nazaire

Endroit

2. Bureau de poste de Saint-Nazaire, 254, 1^{re} rue Nord, Saint-Nazaire

Endroit

Signature

Donné à

Saint-Nazaire
Municipalité

_____ , le

2019 05 27
année mois jour



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier